

pereur et du pape. Il est difficile de comprendre qu'un État, qui existait depuis huit cents ans, n'eût pas de monnaie; il paraît naturel de croire que ce privilège ne fut demandé qu'à l'occasion de la monnaie nouvelle : l'histoire du moyen âge est pleine d'exemples de princes du second ordre qui n'avaient pas le droit de battre des monnaies d'or. Enfin la permission fut demandée. Le fait est consigné dans

la chronique de Sanuto (1), l'un des historiens les plus exacts de la république.

Jean Dandolo mourut en 1289.

(1) Nel 1285 sotto questo doge avendo avuto i privilegi del pape e dell'imperatore di poter far stampare e coniare monete di rame, d'argento e d'oro, fino a questo giorno stampatone d'argento, al presente deliberarono di far ducati.
(*Vite de' duchi*, G. DANDOLO.)

